

**LISTE DES PIÈCES À FOURNIR POUR
LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2021 – Dossier à renvoyer avant le 14 août 2021**

- Pièce d'identité ;
- Relevé de notes du Baccalauréat ;
- Copie du diplôme du Baccalauréat ;
- Attestation « Journée d'appel à la défense » ;
- La fiche de renseignements administratifs ;
- La fiche des personnes à prévenir en cas d'urgence ;
- 1 chèque d'un montant de 170 euros établi à l'ordre du Trésor Public représentant les droits annuels d'inscription.
- Une attestation CPAM couvrant l'année scolaire 2021/2022 (jusqu'en juillet 2022).
- Une attestation de paiement de la CVEC. (Voir notice d'explication pour l'inscription). **OBLIGATOIRE**
- 1 attestation d'assurance responsabilité civile qui indique que vous êtes couvert(e) pour l'année 2021/2022 ;
- 1 certificat médical émanant d'un médecin agréé (voir liste ci-jointe) attestant que vous présentez les aptitudes physiques et psychologiques nécessaires à l'exercice de la profession. Si vous venez d'un autre département que l'Oise, vous pouvez effectuer cette visite chez un médecin agréé de votre département. **Dans ce cas, vous devez nous fournir la liste dans laquelle figure ce médecin agréé (liste disponible auprès des IFSI ou ARS) ;**
- Remplir la fiche des vaccinations obligatoires soit par le médecin agréé soit par le médecin traitant :
 - les dates de vaccinations antidiphtérique, antitétanique, antipoliomyélique et contre l'hépatite B.
 - Pour les personnes ayant été vaccinées antérieurement pour l'hépatite B, il sera demandé un dosage des anticorps pour vérifier la couverture vaccinale.
 - Le résultat du test tuberculique positif ou préciser que deux tentatives infructueuses de vaccination par le BCG ont été effectuées.
 - La vaccination de la grippe est conseillée.
 - La vaccination de la COVID est conseillée. (Si vaccination complète, merci de joindre l'attestation de vaccination).

Cette fiche devra être remise **obligatoirement le 6 Septembre 2021** afin d'être à jour et que la Médecine du travail puisse contrôler vos dossiers avant votre départ en stage.

- Copie des pages de vaccinations de votre carnet de santé àagrafer à la fiche de vaccinations, **ne pas oublier d'inscrire vos noms et prénoms sur toutes les copies.**

- Certificat de scolarité de l'UPJV sur l'ENT d'Amiens – Ouverture du 05/07/2021 au 19/07/2021 et du 23/08/2021 au 17/09/2021
- L'autorisation individuelle d'être filmé(e), photographié(e) ou interviewé(e) ci-jointe.
- Attestation d'admission de Parcousup en 1^{ère} année de l'enseignement supérieur année 2021/2022.
- Attestation B2. Cette dernière concerne les candidats n'ayant pas la nationalité française et ayant obtenu un diplôme à l'étranger.
- Attestation ENIC NARIC pour les candidats ayant obtenu un diplôme à l'étranger.

En plus de ces documents, merci de bien vouloir mettre dans une pochette plastique à part du dossier d'inscription :

- Copie du RIB au NOM de l'étudiant,
- Copie du permis de conduire si obtention,
- Pièce d'identité.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

ANNEE SCOLAIRE 2021/2022

NOM :

NOM D'USAGE :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :LIEU DE NAISSANCE :

DEPARTEMENT DE NAISSANCE (N° et nom du département) :

PAYS DE NAISSANCE :NATIONALITE :

N° INE (ce numéro « Identifiant National Etudiant » ou BEA figure sur le relevé de notes du baccalauréat depuis 1995) :

N° DE SECURITE SOCIALE :

ADRESSE ÉTUDIANTE :

.....

N° de téléphone fixe :

N° de portable :

Adresse Mail :

ADRESSE PRINCIPALE :

.....

N° de téléphone :

Possédez-vous un permis de conduire ? Oui Non

Si oui, possédez-vous un véhicule utilisable pour les stages ? Oui Non

I – SITUATION DE FAMILLE

Célibataire Marié(e)/Pacsé(e) Concubinage Divorcé(e)/Séparé(e) Veuve/Veuf

Dépendez-vous financièrement de vos parents ? Oui Non

Si oui :

- Profession du père :
- Profession de la mère :

Si vous êtes marié(e)/pacsé(e) ou vivant maritalement :

- Profession du conjoint :

Avez-vous des enfants ? Oui Non

Si, oui combien ? _____

II – PRISE EN CHARGE FINANCIERE

Etes-vous inscrit au Pôle Emploi ? Oui Non

Etes-vous indemnisé par le Pôle Emploi ? Oui Non

Si oui, inscrire votre numéro :

Bénéficiez-vous :

- d'une promotion professionnelle ? Oui Non
Si oui : Nom de l'établissement et lieu :

- D'une prise en charge par un autre organisme ? Oui Non
Si oui, lequel ?

Bénéficiez-vous du système démissionnaire ? Oui Non

-3-

III – CURSUS SCOLAIRE

A – Cycle secondaire :

- Nom de l'établissement fréquenté et lieu :
.....
- Niveau ou diplôme(s) obtenu(s) :Année d'obtention :

B – Cycle universitaire ou préparation au concours :

- Nom de l'établissement fréquenté et lieu :
.....
- Niveau ou diplôme(s) obtenu(s) :Année d'obtention :

C – Cycle professionnel :

- Niveau ou diplôme(s) obtenu(s)Année d'obtention :

Avez-vous exercé une activité professionnelle dans un secteur sanitaire et social ? Oui Non

Si oui, laquelle ou lesquelles ?

Activité	Lieu	Dates
*	*	*
*	*	*
*	*	*
*	*	*

Date

Signature de l'étudiant(e)

PERSONNES A PREVENIR EN CAS D'URGENCE

ANNEE SCOLAIRE 2021/2022

(Merci d'indiquer au minimum 1 personne)

NOM ET PRENOM DE L'ETUDIANT :

Année de formation : L1 L2 L3

Personne à contacter n°1 :

Lien de parenté :

Nom :Prénom :

Téléphone fixe :Téléphone portable :

* * * * *

Personne à contacter n°2 :

Lien de parenté :

Nom :Prénom :

Téléphone fixe :Téléphone portable :

Autorisation individuelle d'être filmé(e), photographié(e) ou interviewé(e)

Je soussigné(e) (étudiant(e) majeur),
demeurant à,
autorise l'IFSI/IFAS à me filmer, me photographier, m'interviewer et utiliser mon image.

ou

Je soussigné(e) (parent enfant mineur),
demeurant à,
autorise l'IFSI/IFAS à filmer, photographier, interviewer et utiliser l'image de mon enfant mineur dont le nom est :

.....
En conséquence, j'autorise l'IFSI/IFAS à fixer, diffuser, reproduire et communiquer au public les films, les photographies pris dans le cadre de ma vie d'apprenant(e) ou la vie d'apprenant de mon enfant mineur à l'Institut.

Les photographies, films et/ou interviews pourront être exploités et utilisés directement par l'IFSI/IFAS ou par le Centre Hospitalier Intercommunal COMPIEGNE NOYON sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, notamment de télédiffusion, de papier (journaux, flyer et périodiques) et électronique (Internet) sans aucune limitation intégralement ou par extraits pour une durée illimitée.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies, films et/ou interviews susceptibles de porter atteinte à ma vie privée ou ma réputation ou à la vie privée et la réputation de mon enfant mineur, ni d'utiliser les photographies, films et/ou interviews dans tous supports à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Il s'efforcera, dans la mesure du possible, de tenir à ma disposition ou à la disposition des parents des enfants mineurs un justificatif à chaque parution ou diffusion des photographies, films et/ou interviews sur simple demande.

Je suis informé(e) de mes droits et ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour leur exploitation.

Fait à

Le

Signature de l'apprenant(e) ou du parent
d'enfant mineur

Prévention des risques biologiques, vaccinations obligatoires pour l'entrée en formation paramédicales

NOM :

NOM D'USAGE :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE : **LIEU DE NAISSANCE :**

TYPES ET DATES DE VACCINATIONS OBLIGATOIRES		
BCG	Type d'injection	Date
1 ^{ère} vaccination		
INTRA DERMOREACTION (I.D.R.)	Date :	
- Le mono test n'est pas réglementaire.	Lecture : induration en mm	<input type="text"/>
DIPHTERIE – TETANOS – POLIO	Type d'injection	Date
1 ^{ère} vaccination		
2 ^{ème} vaccination		
3 ^{ème} vaccination		
Dernier rappel		
ROUGEOLE-OREILLONS-RUBEOLE	Type d'injection	Date
1 ^{ère} vaccination		
2 ^{ème} vaccination		

A eu une rougeole le	
A eu les oreillons le	
A eu une varicelle le	

 **Tournez la page**

TYPES ET DATES DE VACCINATIONS OBLIGATOIRES

HEPATITE B <u>Si vaccination déjà effectuée</u>	Type d'injection	Date
1^{ère} dose		
2^{ème} dose		
3^{ème} dose		
4^{ème} dose ou rappel		
DOSAGE ANTICORPS Pour les personnes déjà vaccinées (Se référer au schéma) Anti Hbs post-vaccinaux Obligatoire +++ (Taux minimum de couverture : supérieur à 10)	Résultat	Date

Si vaccination non effectuée

Un schéma accéléré :

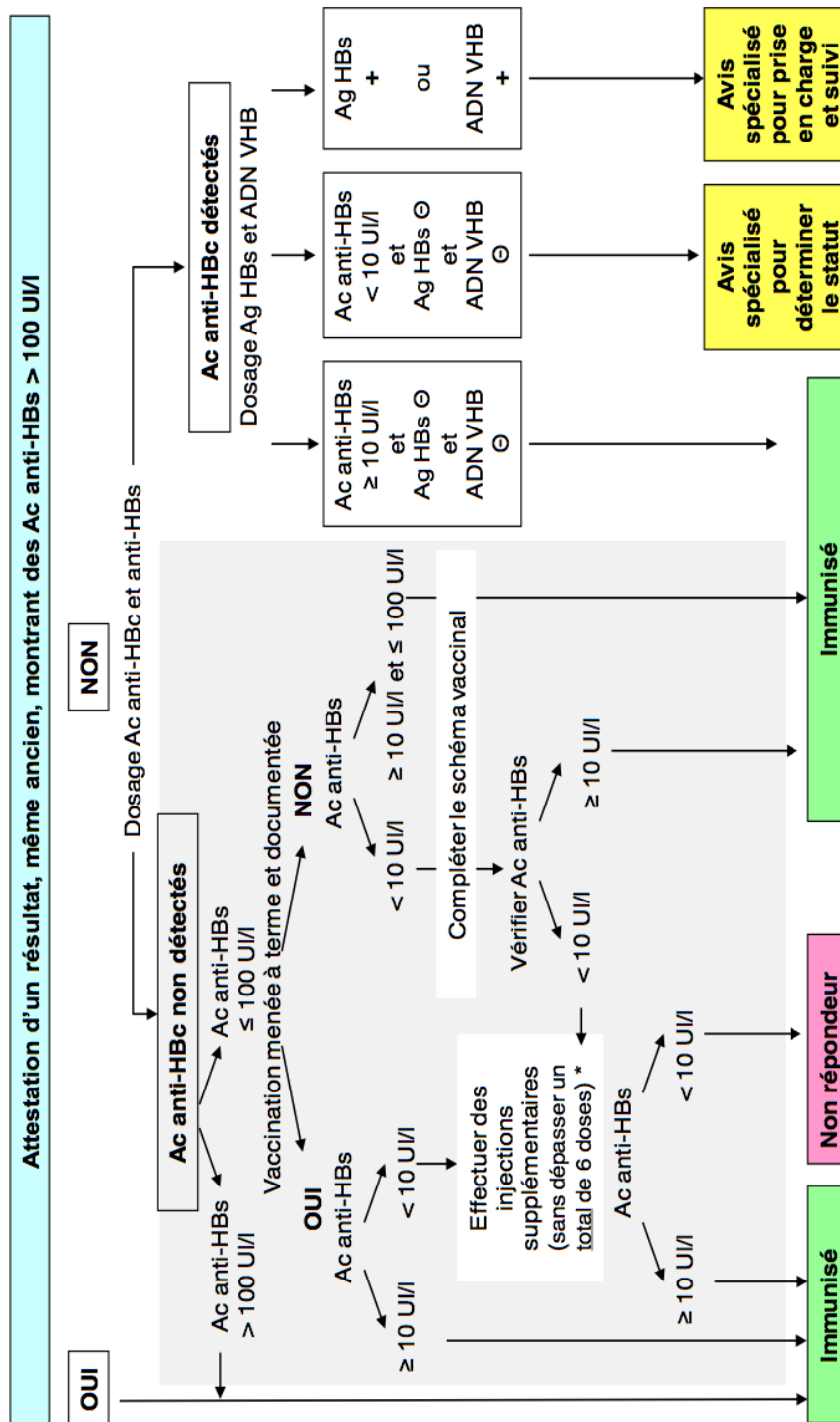
- Pour Engerix B20 : J0, J7, J21 et rappel à 12 mois
- Pour Genhevac : J0, J10, J21 et rappel à 12 mois

- une 4^{ème} dose un an après la première injection est indispensable pour la protection à long terme.

SOURCE : Hépatites Info Service : <https://www.hepatites-info-service.org/?Schema-vaccinal-contre-l-hepatite>

MEDECIN:	NOM :	Prénom :
Date :		
Cachet :	Signature :	

Algorithme pour le contrôle de l'immunisation des professionnels de santé



* Sauf cas particulier voir 4° de l'annexe 2 de l'arrêté

Légende : Ac : anticorps ; Ag : antigène ; VHB : virus de l'hépatite B

L'Arrêté du 21 Avril 2007 modifié par l'arrêté du 17 Avril 2018
Relatif aux conditions de fonctionnement des Instituts de Formations Paramédicaux

Vaccinations pour l'entrée en formation et suivi médical des étudiants

Art. 54 *L'admission définitive dans un institut de formation préparant à l'un des diplômes visés à l'article 1er du présent arrêté est subordonnée :*

a) A la production, au plus tard le premier jour de la rentrée, d'un certificat établi par un médecin agréé attestant que l'étudiant ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession ;

Pour les candidats à l'entrée dans les instituts de formation de manipulateurs d'électroradiologie médicale, ce certificat mentionne que la numération globulaire et la formule sanguine sont normales et atteste notamment de l'absence de contre-indication à l'utilisation d'appareils d'imagerie par résonance magnétique (IRM).

b) A la production, au plus tard le jour de la première entrée en stage, d'un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France.

LE SCHEMA « ACCELERE »

Dans certains cas particuliers, exemple :

- étudiants des écoles médicales et paramédicales

Un schéma accéléré peut alors être proposé :

- J0, J7, J21 pour GENHEVAC B[®] ;
- J0, J10, J21 pour ENGERIX B[®] ;
- une 4^{ème} dose un an après la première injection est indispensable pour la protection à long terme.

SOURCE : Hépatites Info Service : <https://www.hepatites-info-service.org/?Schema-vaccinal-contre-l-hepatite>

**INFORMATIONS GENERALES
RENTREE 2021/2022**

Le dossier d'inscription avec les justificatifs sont à renvoyer au format papier avant le 14 Aout 2021

Rentrée :

L1 : 6 septembre 2021 à 10h00

L2 : 6 septembre 2021 pour l'heure merci de bien vouloir prendre attache avec votre formateur référent

L3 : 30 aout 2021 pour l'heure merci de bien vouloir prendre attache avec votre formateur référent

Vous serez susceptible de devoir vous procurer pendant vos années de formation des ouvrages.

A ce jour, nous sommes dans l'impossibilité de vous communiquer les noms et les coûts de tous les ouvrages.

Fournitures scolaires :

- Classeur souple
- Intercalaires

Repas :

Les déjeuners peuvent être pris au self du Centre Hospitalier à Compiègne au 8, Avenue Henri Adnot (système de carte magnétique dont l'utilisation vous sera précisée).

Le restaurant universitaire est accessible aux étudiants en soins infirmiers, sur présentation de la carte d'étudiant. Il est ouvert midi et soir du lundi au samedi et le dimanche midi.

Vous pourrez également prendre un repas à consommer à l'Institut mais ceci sous réserve que les locaux restent propres. Dans le cas contraire, une interdiction sera mise en place.

Hébergement :

L'IFSI dispose de quelques studios qui sont mis à disposition des étudiants. Si vous souhaitez faire une demande de logement, il convient de faire un courrier motivations à la Directrice de l'établissement.

Vous pouvez demander une chambre dans une résidence universitaire. Il vous appartient de faire les démarches nécessaires auprès du CROUS.

Vous pouvez également avoir des résidences « réservées » aux étudiants, elles sont gérées par des structures privées sans lien avec le CROUS.

Vous pouvez vous renseigner pour les aides au logement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales.

Bourses d'Etat :

Concernant les bourses régionales pour l'année scolaire 2021/2022, vous pouvez à partir de ce jour et jusqu'au 30 Octobre 2021 dernier délai déposer un dossier sur la plateforme en utilisant l'adresse de connexion suivante : <https://aidesindividuelles.hautsdefrance.fr> . **Vous devez impérativement scanner toutes vos pièces justificatives sur la plateforme. Aucune pièce justificative ne devra être adressée à l'IFSI. Après le dépôt de votre demande sur la plateforme, vous devrez nous adresser un mail à ifsi.secretariat@ch-compiegne.com ou un courrier nous indiquant que vous avez déposé votre demande avec le numéro du dossier pour que nous puissions le valider sur la plateforme.**

S'agissant d'une nouvelle plateforme, l'ensemble des étudiants doit créer un compte puis une fiche tiers (coordonnées personnelles et bancaires) avant de déposer une demande de bourse.

Le règlement d'attribution des bourses d'études ainsi que les pièces à fournir sont consultables sur le site du Conseil Régional des Hauts-de-France.

Pour toutes questions, vous pourrez contacter le service des bourses sanitaires et sociales soit au numéro vert 0800 02 60 80 soit par mail à bess@hautsdefrance.fr . Il est demandé par le Conseil Régional que vous utilisiez en priorité ces moyens de communication afin de leur permettre un traitement plus rapide de vos demandes.

Inscription UPJV :

Afin d'obtenir votre carte d'étudiant pour l'année universitaire 2021/2022 et obtenir votre grade de licence en fin de formation, il est obligatoire de procéder à votre inscription à l'UPJV d'Amiens.

Pour ce faire, vous devrez vous rendre sur le site de l'ENT de l'UPJV d'Amiens afin de procéder à votre inscription.

Il faudra obligatoirement nous joindre à votre dossier d'inscription le certificat de scolarité que vous pourrez télécharger à la fin de votre inscription sur votre espace personnel.

Information concernant le Centre de Documentation :

Pour emprunter des documents, l'inscription au CDD est obligatoire. Elle s'accompagne du versement d'un chèque de caution d'un montant de 45 euros. Cette somme sera remboursée à la fin du cycle d'études si tous les documents empruntés ont été rendus et en bon état. Cette inscription se fait directement au CDD à la rentrée.